

Appel à Manifestation d'Intérêt « Accélérer la Transition Alimentaire »



Ouvert au fil de l'eau jusqu'au 31/12/2024

Objectifs

Cet AMI vise à soutenir des projets de **coopération économique et sociale** proposant une offre de production alimentaire durable, transformation et logistique en circuits courts qui soit source d'impact social (emplois en insertion, alimentation accessible à tous, pédagogie, etc.) et environnemental.

La majorité des dispositifs de financement sur la thématique « transition alimentaire » propose des subventions de fonctionnement et/ou d'investissement, n'offrant que peu de garanties sur le moyen et long terme. Ces aides sont très variables d'une région à l'autre. **Cet AMI vise à proposer à l'échelle nationale une offre complémentaire sous forme d'un financement en quasi-fonds propres (sous forme de prêt subordonné).**

Projets attendus

- ❖ Les projets attendus doivent relever principalement de l'alimentation humaine :
 - **Projets de filières locales intégrées** (production – transformation/préparation – distribution) ;
 - **Outils de transformation** : légumeries, conserveries, etc. ;
 - **Plateformes logistiques et de stockage** de denrées alimentaires (Marchés d'Intérêt Local en particulier)
 - Projets de transition portés par des **Marchés d'Intérêt National** ou marchés de gros ;
 - Plateformes **de distribution B2B** (à destination de la restauration collective par exemple) ;
 - **Production agricole alternative et durable** (permaculture, aquaponie, ...) inscrite dans une démarche intégrant l'amont et/ou l'aval de la chaîne de valeur ;
 - Projets relevant de **l'économie circulaire** liés à la transition alimentaire (lutte contre le gaspillage alimentaire, etc.) ;
 - **Lieux de cohésion sociale** portant une dynamique forte liée à la transition alimentaire : tiers-lieux nourriciers, food-lab, food-studios, cuisines partagées, etc

Structures éligibles

Les projets peuvent être présentés par **des acteurs ou collectifs d'acteurs agissant à l'échelle de leur territoire** pour accélérer la transition agroécologique et alimentaire à savoir :

- Associations
- Coopératives (SCIC, SCOP, etc.)
- Sociétés commerciales d'utilité sociale (ESS, ESUS, sociétés à mission, ...)
- Structures de l'insertion par l'activité économique et/ou du secteur du travail protégé et adapté
- Entreprises publiques locales

Financement

Les projets sélectionnés pourront bénéficier d'un **financement sous forme de prêt subordonné à intérêt participatif** dont les caractéristiques sont les suivantes : Maturité : 5 à 10 ans ; Taux fixe + Prime participative (% du Chiffre d'Affaires ou de l'EBE) ; Différé d'amortissement possible jusqu'à 3 ans ; **Ticket minimum pour la Banque des Territoires : 200 K€** ; Engagement de reporting financier et extra-financier durant toute la durée du prêt ; Présence systématique d'un ou plusieurs co-investisseurs pari passu.

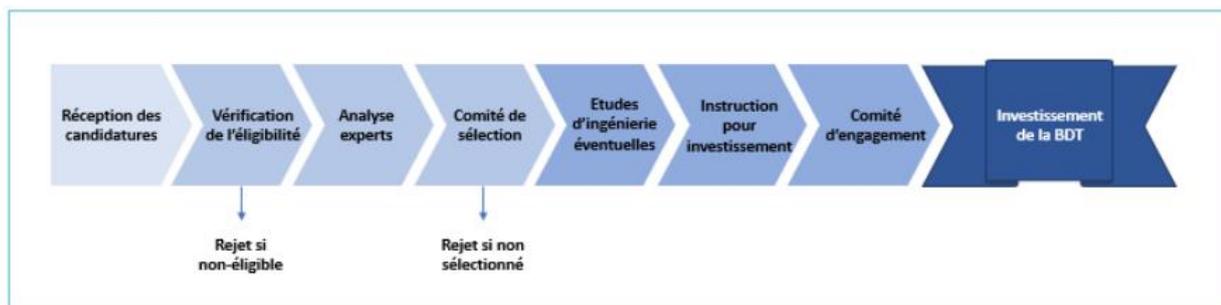
Au cas par cas et si leur envergure le justifie, la Banque des Territoires pourra proposer aux entreprises candidates une intervention **en fonds propres** (prise de participation au capital) pour un montant minimal de **500 000€**. La Banque des Territoires **ne propose ni subventions d'investissement ni subventions d'exploitation** dans le cadre de cet AMI.

Ne seront étudiés que les dossiers présentant un besoin de financement permettant un investissement de 200 000 € minimum de la Banque des Territoires, aux côtés d'au moins un co-investisseur intervenant sur un montant au moins égal.

Accompagnement à l'ingénierie du projet

Si des dossiers sélectionnés par le Comité de Sélection nécessitent un **accompagnement en ingénierie de projet** en amont, ceux-ci pourront bénéficier d'un accompagnement forfaitaire par des consultants et experts présélectionnés par la Banque des Territoires (prestation d'ingénierie technique, juridique, financière ou accompagnement à la mobilisation (pour diversifier ses activités par exemple)).

Calendrier



Critères de sélection

- Qualité générale de la candidature et maturité du projet (vision claire et argumentée du projet, impacts...)
- Ancrage local : Démarche de territoire. Des partenariats sont noués à l'amont (production agricole) et/ou l'aval (ex : engagement des collectivités)
- **Socio-économique** : Création d'emploi et partage de valeur ajoutée ; Emplois en insertion et/ou adaptés, cohésion sociale, pédagogie
- Environnement : Le projet intègre une réflexion pour réduire son impact environnemental
- **Modèle économique projet** : Robustesse et viabilité du modèle économique du projet : hypothèses de marché justifiées, cohérence dans la montée en charge, performance du modèle économique.
- Alignement stratégique avec la
- Banque des Territoires : le projet est situé sur un territoire à enjeu et revêt une dimension innovante

La candidature et les éventuelles questions pourront être adressées à l'adresse mail : amitransitionalimentaire@caissedesdepots.fr